



**BASEBALL**  
New Brunswick/Nouveau-Brunswick

## COMITÉ DE HAUT RENDEMENT MANDAT

### OBJECTIFS

Le comité de haut rendement de Baseball Nouveau-Brunswick, un comité permanent de Baseball Nouveau-Brunswick, doit être une source annuelle de leadership, la direction et le soutien aux équipes représentant le Nouveau-Brunswick (Équipe NB) et à tout programme de haut rendement connexe. Il doit en outre formuler des recommandations au conseil d'administration quant à ces activités.

### COMPOSITION DU COMITÉ

- Le comité est composé de cinq (5) personnes et comprend :
  - un membre du conseil d'administration de Baseball Nouveau-Brunswick, à la présidence;
  - quatre (4) membres actifs du comité représentant des zones de BNB (jamais deux membres de la même zone);
  - le directeur général, un membre d'office ou un délégué de Baseball Nouveau-Brunswick;
  - le président du PNCE, un membre d'office ou un délégué de Baseball Nouveau-Brunswick.

### FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

Le comité s'acquitte des tâches clés suivantes :

- Examiner les lignes directrices relatives aux catégories d'âge pour les sélections aux camps et programmes d'identification provinciaux pour s'assurer qu'elles sont conformes au DLTA (13U, 14U, 15U, 16U, 17U garçons [Jeux du Canada] et 14U et 16U filles [Jeux du Canada]).
- Examiner les formats et les grandes lignes de tous les processus de sélection d'Équipe Nouveau-Brunswick.
- Examiner les lignes directrices techniques pour les programmes d'Équipe NB.
- Élaborer le manuel des politiques d'Équipe NB (diverses politiques pour aider à l'exécution des programmes d'Équipe NB, c.-à-d. les lignes directrices sur le temps de jeu, les objectifs des programmes, les athlètes qui conduisent leur propre véhicule, les athlètes qui sont laissés seuls, le paiement des frais de programme, etc.)
- Mettre au point une base de données d'entraîneurs pour faciliter la mise en œuvre des programmes.
- Élaborer un processus de sélection des entraîneurs pour représenter toutes les équipes d'Équipe NB.



**BASEBALL**  
New Brunswick/Nouveau-Brunswick

### VOTES ET DÉCISIONS

Chaque membre du comité de haut rendement dispose d'une (1) voix. Le directeur général n'a pas droit de vote. À égalité des voix, la motion est rejetée.

### QUORUM

Le quorum pour toute réunion du conseil d'administration consiste en une majorité des administrateurs. Si le président est absent, les personnes présentes peuvent choisir parmi elles une personne qui agira à titre de président jusqu'à la fin de cette réunion.

### POUVOIR DU COMITÉ

Le comité est habilité à interpréter et à appliquer les politiques approuvées par le conseil d'administration.

Le comité formule des recommandations qui sont soumises aux commentaires des membres et à l'approbation du conseil d'administration.

Le comité peut former des sous-comités chaque fois que cela s'impose pour faciliter son travail.

Le directeur général, le trésorier ou le président disposent d'un droit de veto pour les décisions qui seraient fondées sur la faisabilité financière du budget d'exploitation de l'organisation.

### RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT

- Présider toutes les réunions du comité.
- S'assurer que le mandat est respecté.

### RÉUNIONS

- Le comité se réunit en personne au moins une fois par année et par voie électronique ou par conférence téléphonique aussi souvent que nécessaire. Les réunions sont convoquées par le président ou le directeur général.

### RESSOURCES

Le comité reçoit les ressources nécessaires de Baseball Nouveau-Brunswick pour remplir son mandat.

### APPROBATION DU MANDAT

Date d'approbation : 29 avril 2024